

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 26 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M.M D'ORAZIO, MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	M. TOMI
Mme POLI	à	Mme GUIDICELLI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FENOCCHI	à	M. LAUDATO
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Melle MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, M. BASTELICA, Mme PASTINI, M. RUULT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Octobre 2009	Délibération N°2009/ 187
---------------------------------	--------------------------

**Renouvellement Urbain de la Ville d'Ajaccio – Projet Urbain Cannes Salines : convention de
financement avec la Caisse des Dépôts.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La convention ANRU du programme de rénovation urbaine des Cannes –Salines a été signée le 19 mars dernier par l'ensemble des partenaires qui participent financièrement au programme. Parmi ces partenaires, la Caisse des dépôts apporte son soutien à certaines opérations d'ingénierie et au pilotage du projet. Comme cela avait été fait dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain mise en place en 2002, et afin de préciser les modalités de versement de ses financements, il est proposé de signer une convention qui reprend le détail de chacune de ses interventions ainsi que le calendrier qui s'y rattache.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ouï l'exposé de Monsieur Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 23 Octobre 2009,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

**à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts en matière de crédits d'ingénierie sur la durée de la convention du programme de rénovation urbaine des Cannes-Salines ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.